Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation :
01/06/2026

Date d'affichage :
01/06/2026

En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 00
Votants : 19

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le cinq juin à vingt et une heures zéro minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ---
Absent : -----

MME Frédérique CHOISNET a été élue secrétaire de séance.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2026

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et les modalités de mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019,

Vu la loi n° 2023-1380 portant statuts particulier des agents occupants les fonctions de secrétaire général de mairie,

Considérant que M BESSEAU Gildas a été recruté en CDD sur le poste d'Adjoint Technique vacant au 01/09/2025,

Considérant que M BESSEAU s'est porté candidat sur le même poste en CDI,

Considérant que M BESSEAU ne rempli pas les conditions d'ancienneté en tant que contractuel pour bénéficier d'un CDI,

Considérant que pour la continuité du service et pour conserver cet agent méritant, il y a lieu de lui proposer une intégration en fonction publique territoriale,

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026A-DE

Sur la proposition du Maire, les effectifs de la collectivité sont établis au 01/06/2026 selon le tableau en annexe de la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/06/2026 comme présenté dans le tableau annexe à la présente
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédérique CHOISNET

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026A-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2026
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX
ANNEXE A LA DELIBERATION N° DELCM05062026A

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Types	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants	Observations
Technique	Technique	Adjoint Technique principal 1ère classe	Adjoint Technique	T	35h	oui	non	RAS
Technique	Technique	Adjoint Technique principal 1ère classe	Adjoint Technique	T	17,50 h	oui	non	RAS
Technique	Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	CDD	35 h	oui	non	Poste à fermer
Technique	Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	CDI	35 h	non	non	Poste à fermé
Technique	Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	S	35 h	oui	non	Poste à ouvrir
Technique – Entretien des bâtiments	Technique	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	CDD	13h	oui	non	RAS
Administratif	Administratif	Rédacteur Territorial	Secrétaire Général de mairie	T	35h	oui	non	RAS
Administratif	Administratif	Rédacteur Territorial principal 2ème classe	Secrétaire Général de mairie	T	35h	oui	non	RAS
Administratif	Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	Adjoint Administratif	T	35h	oui	non	RAS
Administratif	Technique	Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique	CDD	35h	oui	non	RAS

Certifié conforme à la délibération,
Jean-François PEROCHEAU,
Maire,

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX ★ VENDÉE ★

Frédérique CHOISNET
Secrétaire de séance

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260605-DELCM05062026A-DE

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84472